

Le Conseil Municipal convoqué le 29 mars 2018 s'est réuni le 9 avril 2018 à 19H30.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestions (Commune – Assainissement – Caisse des Ecoles).
- Affectation des résultats (Commune – Assainissement – Caisse des Ecoles).
- Vote des budgets (Commune – Assainissement – Caisse des Ecoles).
- Vote des taux d'imposition.
- Questions et informations diverses.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

L'an Deux mil dix-sept, le 9 avril à 19 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Valéry BERTRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres excusés : 01
Nombre de membres votants : 14

Etaient présents : MM. BERTRAND V., BEAUQUESNE L., BROUTIN Y., CABON P., FAUTRAT G., MONTARGON J-L., PRADELS P., Mmes BLIVET A., BOULANGER V., BUSSET I., MITHOUARD L., NIQUET L., ROBERT V., SCHNEIDER M.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : MENARD S.

Secrétaire de séance : MITHOUARD L.,

Pouvoirs : aucun

PROPOSITION D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement contrat prestataire logiciel
 - Rectification d'une erreur matérielle.
- Aucune observation n'ayant été formulée, ces points sont ajoutés à l'ordre du jour.

2018-01-01 : Vote du Compte Administratif 2017 de la Commune.

Départ de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal

- **ADOPTE** le compte administratif pour l'exercice 2017 de la Commune, dont les écritures s'arrêtent comme suit :

Fonctionnement : +	12 646.74 €
Investissement : -	3 059.69 €

Solde :	+ 9 587.07 €

2018-01-02 : Approbation du Compte de Gestion 2017 de la Commune.

Retour de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 de la Commune, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice, arrêté comme suit :

Fonctionnement : +	12 646.74 €
Investissement : -	3 059.69 €

Solde :	+ 9 587.07 €

2018-01-03 : Affectation des résultats de l'exercice 2017 de la Commune sur l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018 comme suit :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2017	
<u>Excédent</u> fonctionnement 2017	12 646.76
<u>Déficit</u> d'investissement 2017	3 059.69

AFFECTATION BUDGET 2018				
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Fonctionnement				002 : 9587.07
Investissement	001 : 3059.69	1068 : 3059.69		

2018-01-04 : Budget 2018 de la Commune.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget 2018 de la commune comme suit :

Fonctionnement : Dépenses = Recettes + 404 768.43 €
Investissement : Dépenses = Recettes + 293 844.18 €

2018-01-05 : Vote du Compte Administratif 2017 de l'Assainissement.

Départ de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le compte administratif pour l'exercice 2017 de l'Assainissement, dont les écritures s'arrêtent comme suit :

Fonctionnement : + 34 781.61 €
Investissement : + 38 027.48 €

Solde : + 72 809.09 €

2018-01-06 : Approbation du Compte de Gestion 2017 de l'Assainissement.

Retour de Monsieur le Maire.
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 de l'Assainissement, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice, arrêté comme suit :

Fonctionnement : + 34 781.61 €
Investissement : + 38 027.48 €

Solde : + 72 809.09 €

2018-01-07 : Affectation des résultats de l'exercice 2017 de l'Assainissement sur l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2017 de l'Assainissement sur l'exercice 2018 comme suit :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2017	
Excédent de fonctionnement 2017	38 027.48
Excédent d'investissement 2017	34 781.61

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

AFFECTATION BUDGET 2018				
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Fonctionnement				002 : 38 027.48
Investissement		001 : 34 781.61		

2018-01-08 : Budget 2018 de l'Assainissement.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget 2018 de l'Assainissement comme suit :

Fonctionnement : Dépenses = Recettes + 62 587.59 €
Investissement : Dépenses = Recettes + 113 016.88 €

2018-01-09 : Vote du Compte Administratif 2017 de la Caisse des Ecoles.

Départ de Monsieur le Président.
La Caisse des Ecoles
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le compte administratif pour l'exercice 2017 de la Caisse des Ecoles, dont les écritures s'arrêtent comme suit :

Fonctionnement : + 58.21 €
Investissement : 0 €

Solde : + 58.21 €

2018-01-10 : Approbation du Compte de Gestion 2017 de la Caisse des Ecoles.

Retour de Monsieur le Président.

La Caisse des Ecoles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 de la Caisse des Ecoles, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice, arrêté comme suit :

Fonctionnement :	+	58.21 €
Investissement :		0 €
<hr/>		
Solde :	+	58.21 €

2018-01-11 : Affectation des résultats de l'exercice 2017 de la Caisse des Ecoles sur l'exercice 2018.

La Caisse des Ecoles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AFFECTÉ** les résultats de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018 comme suit :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2017		AFFECTATION BUDGET 2018	
		FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2017	58.21	Compte R 002	58.21

2018-01-12 : Budget 2018 de la Caisse des Ecoles.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

La Caisse des Ecoles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget 2018 de la Caisse des Ecoles comme suit :

Fonctionnement : Dépenses = Recettes	+	400.00 €
--------------------------------------	---	----------

2018-01-13 : Taux d'imposition 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition et ainsi conserver les taux suivants pour 2018 :

○	Taxe d'Habitation :	7,95
○	Taxe Foncière (bâti) :	10,10
○	Taxe Foncière (non bâti) :	43,55

2018-01-14 : Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels SEGILOG.

Considérant que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services signé avec SEGILOG arrive bientôt à échéance,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat.
-

2018-01-15 : Erreur matérielle sur délibération 2017/09/06

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur matérielle sur la délibération 2017/09/06 (primes de fin d'année 2017).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de rectifier cette erreur matérielle en remplaçant « janvier 2017 » par « janvier 2018 » et « juin 2017 » par « juin 2018 ».

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

♦ **Projet installation avicole** : Monsieur le Maire expose qu'il a reçu en Mairie en date du 05 avril, soit la veille de la fin de l'enquête publique concernant la révision du PLU de la commune, un courrier de la SCEA Ferme d'Olivet souhaitant nous consulter dans le cadre de la loi des friches industrielles, quant au devenir de l'arrêt de la mise en place d'un éventuel élevage avicole de 40 000 poules.

Suite à cette annonce, l'ensemble des conseillers s'interroge sur l'impact de l'installation d'un tel élevage sur le quotidien des habitants : Odeurs, trafics, environnement, point de vue etc...

Monsieur le Maire explique qu'un habitant qui a pris connaissance du courrier lors de l'enquête publique, souhaite qu'une réunion d'information soit organisée entre les porteurs de ce projet et les habitants. M. le Maire n'ayant aucun dossier d'urbanisme à ce jour explique qu'il ne peut pas intervenir dans ce type de réunion mais qu'il est d'accord pour mettre à disposition des habitants la salle des fêtes communale.

Monsieur CABON connaissant l'un des porteurs du projet, se propose de communiquer avec lui sur ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'un chemin communal apparaissant sur les plans cadastraux de la commune n'apparaît plus concrètement sur place. Monsieur le Maire pose la question de la remise en place de ce chemin communal.

L'ensemble du Conseil souhaite qu'un point de vue remarquable soit indiqué pour cet emplacement, lors de l'arrêté final du passage au PLU.

♦ **Internet:** Mme MITHOUARD signale qu'internet ne fonctionne plus à la salle des fêtes. Le nécessaire sera fait.

♦ **Abri bus:** Mme ROBERT demande si l'abri bus rue du Lavoisier est toujours d'actualité. Monsieur le Maire indique qu'il est toujours en projet et qu'il sera adossé au mur en pierre situé le long du ru. M. le Maire rappelle également qu'il est toujours en attente des plans de cet abri bus que les conseillers devaient lui fournir.

♦ **Stationnement commerce:** Monsieur MONTARGON demande si le triangle d'herbe peut être enlevé afin de faciliter le stationnement, près du vivier. Le nécessaire sera fait.

♦ **Permis d'aménager:** Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement (4 habitations) prévu Rue Flore. Monsieur le Maire précise qu'un premier projet, répondant aux normes du projet de PLU, de 9 habitations avait été proposé. La sortie de ce projet s'effectuant sur la route départementale 115, Monsieur le Maire n'a pas donné suite à ce projet. Un second projet de 5 habitations avec sortie sur la rue Flore a été repropoé par le propriétaire. Après discussions avec ce propriétaire, Monsieur le Maire indique que finalement, un permis d'aménager de 4 habitations a été déposé. Monsieur le Maire précise aussi que ce dossier est cohérent et proche de ce qui avait été envisagé lors des réunions de commission PLU.

Monsieur Cabon conteste vivement ce projet. Monsieur le Maire lui indique que les règles du PLU sont respectées.

Madame ROBERT demande si nous pouvons envisager une mise en sécurité de la sortie de la rue Flore, par le biais d'un pan coupé par exemple, ce qui permettrait une meilleure visibilité. Monsieur le Maire lui répond qu'il va recontacter le propriétaire en ce sens.

♦ **Commerce:** Monsieur BEAUQUESNE souhaite savoir si les gérants du commerce peuvent installer un store sur la devanture. Des informations vont être prises aux Architectes des Bâtiments de France.

♦ **Monuments aux morts :** Madame SCHNEIDER demande que le parterre du monument aux morts soit réaménagé. Le nécessaire va être fait.

♦ **PLU :** L'enquête publique est terminée. Le rapport sera disponible courant mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.